

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 7 septembre 2021

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue par vidéoconférence, mesure d'urgence (COVID-19) sous recommandation du MAMH, ce septième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt et un, dès 19 h 30 et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Ginette Bradley, Elizabeth Tomaras et Martine André ainsi que Messieurs les conseillers André Bélanger et Marc Lafontaine tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Philip Lapalme.

La conseillère Louise Chénier est absente.

Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agit en tant que secrétaire de cette séance.

Le maire, Philip Lapalme, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2021-09-149

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire dépose l'ordre du jour.

Le maire, Philip Lapalme, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire mentionne que depuis la dernière séance du conseil, le conseil municipal a avancé sur plusieurs dossiers. Le colmatage des deux nids de poule et de la descente au lac de la rue de l'Église a été effectué. Comme projet pilote, un bollard a été installé sur la rue Besner afin de réduire la vitesse sur cette rue. Le conseil est au stade d'évaluer les commentaires des citoyens. L'arrivée des radars pédagogiques permettra d'autres interventions dans la municipalité.

De son point de vue, il suggère l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Besner en reliant le tronçon des Arbrisseaux et le chemin Dumbery.

Du côté de la préservation du boisé, la Municipalité a évalué la juste valeur des deux terrains couvrant l'intégralité du boisé. Des pourparlers avec les propriétaires ont lieu pour préserver le boisé. Lorsque le montage financier sera connu, ce sera présenté aux citoyens.

Au niveau des loisirs, l'équipe effectue présentement un bilan. La Municipalité est en attente d'une nouvelle pour une subvention pour l'amélioration du parc.

Monsieur le Maire mentionne avoir hâte de retrouver les citoyens en présentiel.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Transformer le boisé en parc;
- Questionnements sur les dépenses de juillet et août;
- Désaccord relativement à l'Installation d'un bollard sur la rue Besner;
- Dépôt du rapport des états financiers 2020;
- Les besoins en ressources humaines de la Municipalité;
- Paiement des honoraires de l'avocat du directeur général suite à son congédiement;
- Panneaux sur la rue des Prés;
- Postes vacants aux élections;
- Haie de Vaudreuil-Dorion nuit à la visibilité;
- Réunion en présentiel;
- Panne d'électricité;
- Trousse des nouveaux arrivants.

GREFFE

2021-09-150

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-09-151

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2021

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-09-152

MODIFICATION – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales générales se tiendront le dimanche 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la présidente d'élection embauchera le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'on le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection municipale;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la rémunération suivante à toute personne embauchée dans le cadre de la tenue d'élection ou d'un référendum municipal, à savoir :

Président d'élection	4 000 \$ avec scrutin, 2 500 \$ sans scrutin
Secrétaire d'élection	75 % de la rémunération du président d'élection
PRIMO	250 \$
Membres commission de révision	20 \$/h (si la fonction est occupée par un employé municipal, celle-ci reçoit la rémunération la plus élevée entre 20 \$ et sa rémunération) ¹
Membres table de vérification	Membres de la table : 175\$
Scrutateur	225 \$ ²
Secrétaire	225 \$
Formation – personnel général	50 \$
Réserviste	60 \$ ³

1 0,54\$ par kilomètre si utilisation d'un véhicule

2 Incluant le retour des scrutateurs et secrétaires (BVA) pour le dépouillement le soir du scrutin

3 Présence requise une heure avant l'ouverture des bureaux de vote pendant deux heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES HUMAINES

FINANCES

2021-09-153

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AOÛT 2021

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois d'août 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois d'août 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 159 112,35 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	123 356,45 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	23 262,45 \$
Salaires nets	12 493,45 \$
TOTAL	159 112,35 \$

Monsieur le Maire demande le vote :
Pour : E. Tomaras, M. Lafontaine et M. André
Contre : G. Bradley, A. Bélanger
Monsieur le Maire vote pour.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La conseillère Ginette Bradley mentionne que considérant qu'il y a des résolutions pour lesquelles elle a voté contre antérieurement, elle vote contre les comptes à payés du mois d'août.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2021-09-154

RATIFICATION ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DEVEAU AVOCATS – SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-096 pour l'octroi de mandat à Deveau avocats pour des services juridiques;

CONSIDÉRANT des frais supplémentaires sont à prévoir et doivent être autorisés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le dossier est actuellement devant le tribunal administratif;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 1 à la firme Deveau avocats;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'ordre de changement numéro 1 et à payer à la firme Deveau avocats un montant de 5 648,49 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-130-00-412;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à payer les factures subséquentes en lien avec ce dossier juridique expressément et de prélever les sommes à même le poste budgétaire 02-130-00-412.

Monsieur le Maire demande le vote :
Pour : E. Tomaras, M. Lafontaine et M. André
Contre : G. Bradley, A. Bélanger
Monsieur le Maire vote pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La conseillère Ginette Bradley mentionne qu'elle a voté contre les honoraires de la firme initialement donc qu'elle vote contre à cette résolution.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

SERVICES URBAINS

2021-09-155

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – HYDRA- SPEC INC. – INSPECTION ANNUELLE DES BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT la nécessité de faire inspecter les bornes incendie sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'expertise dans le domaine de l'entreprise Hydra-Spec Inc;

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'entreprise Hydra-Spec Inc est la plus basse;

Il est proposé par le conseiller André Bélanger,
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras
ET RÉSOLU

D'OCTOYER le contrat à l'entreprise Hydra-Spec Inc pour les années 2022 à 2025;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à l'entreprise HYDRA-SPEC inc. un montant maximal de 7 343,68 \$ incluant les taxes applicables à même le poste budgétaire 02-413-00-521, conditionnellement à l'adoption du budget 2022 par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-09-156

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – HYDRA-SPEC INC. – RESTAURATION DES BORNES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection des bornes de 2021, il est nécessaire de restaurer certaines bornes incendie sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'expertise dans le domaine de la l'entreprise Hydra-Spec inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'entreprise Hydra-Spec inc.;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller André Bélanger
ET RÉSOLU

D'OCTOYER le contrat à l'entreprise HYDRA-SPEC inc.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à l'entreprise Hydra-Spec inc.. un montant maximal de 3 460,75 \$ incluant les taxes applicables à même le poste budgétaire 02-413-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-09-157

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – HYDRA-SPEC INC. – RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au rinçage unidirectionnel sur réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le rinçage unidirectionnel améliore la qualité de l'eau desservie aux citoyens de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT l'expertise dans le domaine de la l'entreprise Hydra-spec inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'entreprise Hydra-spec inc.;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par le conseiller André Bélanger
ET RÉSOLU

D'OCTOYER le contrat à l'entreprise Hydra-spec inc. pour les années 2022 à 2025;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à l'entreprise Hydra-spec inc. un montant maximal de 10 266,12 \$ à même le poste budgétaire 02-413-00-521, conditionnellement à l'adoption du budget 2022 par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2021-09-158

CONSENTEMENT – INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL ET ACCEPTATION DE LA DÉLÉGATION DES RESPONSABILITÉS D'INSPECTEURS MÉTROPOLITAINS EN CHEFS ET ADJOINT

CONSIDÉRANT le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019 et le règlement 2020-85 adopté le 18 juin 2020 modifiant celui-ci;

CONSIDÉRANT l'article 4.3 du règlement 2019-78 par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée;

CONSIDÉRANT l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux ;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement ;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire.

- Monsieur Abdoul Baa ou tout responsable à l'urbanisme désigné comme tel par le conseil municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2021-09-159

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TRAITDARTISTE – LOCATION DE SALLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac supporte l'organisme Traitdartiste depuis plus d'une décennie;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme à but non lucratif est établi à Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE Traitdartiste contribue à la culture locale.

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 270 \$ à Traitdartiste pour que l'organisme puisse louer gratuitement la salle communautaire en 2021;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-09-160

MODIFICATION – POLITIQUE DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté une Politique de location du centre communautaire;

CONSIDÉRANT certaines demandes faites à la Municipalité pour élargir les heures de location du centre communautaire;

CONSIDÉRANT le lieu a modifié en conséquence le point 5.2 de la Politique de location du centre communautaire;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par la conseillère Élizabéth Tomaras
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la modification du point 5.2 de la politique de location du centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-09-161

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 302-02 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROJECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de Règlement 302-02 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller ou la conseillère Marc Lafontaine à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2021-09-162

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 302-02 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter le premier

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

projet de Règlement 302-02 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique portant sur le projet de règlement 302-02 conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), une assemblée publique de consultation écrite d'une durée de 15 jours devra être tenue, et ce, afin de respecter l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, le conseil délègue le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de fixer cette consultation écrite qui devra, conformément à la Loi, publier un avis public à cet effet;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de Règlement 302-02 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à fixer les modalités de l'assemblée publique de consultation écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES DIVERSES

2021-09-163

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ) – MODIFICATION PANNEAU AVENUE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Saint-Charles est située majoritairement à Vaudreuil-Dorion et qu'une légère portion de cette avenue traverse la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette avenue est utilisée comme l'une des deux routes principales pour accéder à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de l'avenue Saint-Charles appartient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Saint-Charles mène également au chemin de l'Anse qui mène à la ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT QU'en direction nord vers Vaudreuil-sur-le-Lac, il y a un panneau d'indication de noms de rue appartenant au MTQ qui indique que pour rejoindre les Municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac et de L'Île-Cadieux, il faut tourner à droite à partir de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QU'un panneau du MTQ indiquant de tourner à droite pour aller vers Hudson est situé plus loin;

CONSIDÉRANT QUE cela crée de la confusion au niveau des usagers de la route et que ceux-ci tournent à Vaudreuil-sur-le-Lac pensant se rendre sur le chemin qui mène vers Hudson;

CONSIDÉRANT QUE cela nuit au flot de circulation à cet endroit

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à ce panneau pour y ajouter la mention de continuer tout droit pour rejoindre la ville d'Hudson;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de modifier son panneau d'indication des noms de rue de façon pour renseigner adéquatement les usagers de la route qui désirent se rendre à l'une ou l'autre des municipalités croisées sur l'avenue Saint-Charles;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MTQ afin qu'il considère la demande;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la députée québécoise de Vaudreuil, Marie-Claude Nicholls.

Monsieur le Maire demande le vote :
Pour : A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine et M. André
Contre : G. Bradley

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La conseillère Ginette Bradley mentionne qu'elle aurait aimé obtenir plus d'informations et que le conseil municipal ne sait pas si plus d'une personne a fait une plainte et n'a pas reçu de plainte écrite.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Faire de la pression au comité de circulation de Vaudreuil-Dorion pour mettre un panneau d'arrêt sur l'avenue Saint-Charles.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Bradley demande que ses considérants soient indiqués au procès-verbal.

Monsieur Bélanger mentionne être d'accord à revoir la position des bollards. Il aimerait également avoir des informations sur une rencontre entre Me Charles Caza et le responsable de l'urbanisme. Il profite de l'occasion pour féliciter Madame Labelle, la responsable des loisirs, pour l'activité Nature près de chez vous. Monsieur Bélanger termine en disant qu'il aimerait être plus au courant du dossier sur le boisé et sur la situation avec l'ancien directeur général.

Monsieur Lafontaine aimerait avoir plus de précisions sur le projet de la piste cyclable sur la rue Besner.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 48 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 7 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Le maire

Anne-Marie Duval

Philip Lapalme

Je, Philip Lapalme, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal*